



## **AYOUS traité thermiquement - Fiche technique**

*(basé sur les informations de nos fournisseurs)*

- **Classe de traitement : THERMO D**

D signifie durabilité ; le bois a une teinte brune plus foncée. La durabilité et la stabilité sont nettement améliorées. Le bois est modifié thermiquement à 212°C et peut être utilisé à l'intérieur et à l'extérieur sans nécessiter de traitement chimique. Le bois traité thermiquement convient également aux zones humides telles que les spas et les saunas..

- **Stabilité dimensionnelle**

La réduction de la teneur en humidité d'équilibre du bois thermotréité lui confère une stabilité dimensionnelle et le matériau conserve sa forme bien mieux que le bois non traité. L'excellente stabilité dimensionnelle permet au bois thermo-traité d'être utilisé avec succès dans tous les climats et même dans des conditions climatiques intérieures et extérieures chaudes et humides

- **Classe d'utilisation**

L'Ayous thermo-traité convient à la classe d'utilisation 3 (BS EN 335).

Le bois est au-dessus du sol et exposé aux intempéries (convient pour le bardage, les écrans de pluie, les terrasses,...).

Il n'est pas recommandé de l'utiliser en contact direct avec le sol.

- **Durabilité**

L'Ayous traité thermiquement est classé dans la classe de durabilité 1 (BS EN 350).

- **Résistance aux termites**

L'Ayous traité thermiquement n'est pas résistant aux termites. Il peut être traité avec des produits chimiques spécialisés contre les termites.

- **Classement au feu**

L'Ayous traité thermiquement a un classement D4, c'est-à-dire le même que le bois naturel (non traité).

- **Evolution dans le temps**

Comme tous les produits en bois, l'Ayous traité thermiquement grisaille sous l'effet des UV et, avec le temps, de petites fissures ou craquelures peuvent apparaître en surface. L'effet de grisaillement est visible à relativement court terme, 3 à 6 mois après la pose. Il est conseillé d'appliquer une huile ou un revêtement pour bois afin de préserver et de maintenir l'aspect d'origine..